

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Patrick SUISSE, Maire

Présents :

M. Patrick SUISSE, M. Joris HEBRARD, Mme Danielle MERIALDO, M. Bastien DADE, Mme Karine GANGLOFF, M. Jean-Louis COSTA, Mme Karine BERNAERT, Mme Martine FAUX, Mme Michèle BOMPUIS, Mme Evelyne DELOUTE, M. Claude BENARD, M. Constant DELAIR, Mme Chantal GUARDIOLA, M. Christophe JOUMOND, M. Patrick EBRARD, M. Pascal SIMONDI, Mme Séverine ODDONE, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Jean-Louis VIDAL, M. Jean- Christophe ALLIDE, M. André GROSEMANGE

Représentés :

M. Claude MOREAL donne pouvoir à M. Jean-Louis VIDAL
Mme Catherine CHABRIER donne pouvoir à Mme Karine GANGLOFF
Mme Karine ASSEMAT donne pouvoir à Mme Martine FAUX
Mme Zohra LOUNI donne pouvoir à M. Jean-Christophe ALLIDE
M. Stéphane LALE donne pouvoir à Mme Caroline GRELET-JOLY
Mme Isabelle CHOQUET donne pouvoir à M. Claude BENARD
M. Steve SOLER donne pouvoir à Mme Evelyne DELOUTE à partir de la délib. 2023_DEL_033

Absents :

M. Jacques NARDI, Mme Viviane DE MEIS, M. Frédéric MONIN

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Bastien DADE est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2023
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 09 Février 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Le procès-verbal de la séance du 09 Février 2023 est adopté.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 09 et 22 Septembre 2022 le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, Maire, rend compte des décisions prises.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24
CONTRE : 4 M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M. ALLIDE
ABSTENTION : 2 Mme GRELET-JOLY, M. LALE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_032 Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

FIXER les taux d'imposition pour l'année 2023 à :

- 18,24 % pour la taxe d'habitation,
- 47,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 95,54 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6 M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_033 Adoption du Budget primitif 2023 du budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet de budget primitif 2023 par un vote formel sur chacun des chapitres et opérations d'équipement,

REPRENDRE au budget primitif 2023 les restes à réaliser de l'exercice 2022 pour un montant de 3 860 637,23 € en dépense d'investissement et 992 086,94 € en recette d'investissement, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 capitalisé au compte 1068 pour un montant de 4 913 140,43 € ainsi que l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 au chapitre 001 pour un montant de 877 024,47 €,

ANNEXER à la présente délibération la note de synthèse explicative.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24
CONTRE : 6 M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_034 Adoption du Budget primitif 2023 du budget annexe office de tourisme - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet de budget primitif 2023 du budget annexe office de tourisme par un vote formel sur

chacun des chapitres,

REPORTER au budget primitif 2023 le résultat de fonctionnement 2022 au chapitre 002 en recette de la section de fonctionnement pour un montant de 175 963,20 € ainsi que l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 repris au chapitre 001 en recette d'investissement pour un montant de 585,40 €.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 24

CONTRE : 4

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M. ALLIDE

ABSTENTION : 2

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_035 Subvention municipale à accorder au CCAS de la Ville du Pontet - Exercice budgétaire 2023 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement sur l'exercice 2023 au profit du C.C.A.S. d'un montant de 1 810 000 € dont le paiement interviendra par acompte en fonction des besoins de trésorerie du C.C.A.S.,

PRÉCISER que les crédits correspondant seront ouverts au budget principal 2023 au compte 657362.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_036 Subventions aux associations pour l'année 2023 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le principe du versement de ces subventions aux associations mentionnées ci-dessus pour un montant total de 95 575 €.

PRÉVOIR au budget primitif principal 2023 de la ville, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, en section de fonctionnement, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et à l'article 6745 « subvention aux personnes de droit privé » pour les subventions dites exceptionnelles.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_037 Subvention de soutien aux formations BAFA/BAFD - Convention Territoriale Globale - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la subvention de soutien aux formations BAFA/BAFD
PRÉVOIR au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de ladite subvention, tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_038 Sécurisation du stationnement des vélos - Appel à projets du Département de Vaucluse -Fourniture et pose d'arceaux - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la candidature de la commune du Pontet à l'appel à projets du Département de Vaucluse, relatif à la sécurisation du stationnement des vélos,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_039 Piste cyclable Alphonse Daudet - Délibération modificative relative à la demande de subvention C.D.S.T. auprès du Département de Vaucluse - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le nouveau plan de financement relatif à l'opération de création d'une piste cyclable avenue Alphonse Daudet, suite aux observations formulées par les services du Département de Vaucluse, pour rentrer précisément dans les critères d'éligibilité de la mobilité douce du CDST 2020-2022 pour les communes de plus de 5000 habitants ;
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir se rapportant à cette délibération modificative.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_040 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF dans le cadre de son action en Turquie et en Syrie suite au séisme du 6 février 2023 - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le principe du versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l' UNICEF
PRÉCISER que cette subvention exceptionnelle s'imputera au compte 6745 « subventions exceptionnelles au personnes de droit privé » (chapitre 67).

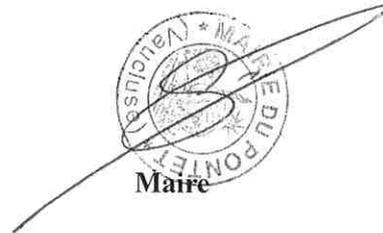
VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance levée à 19h29

Le Pontet le 31 mars 2023

M. Patrick SUISSE



Maire